

L'eau du robinet a-t-elle des traces de pesticides ?

Réagissant à une enquête du *Monde*, l'ARS précise que près de 40 % des Bretons auraient reçu, au moins une fois en 2021, une eau où les résidus de pesticides dépassaient le seuil dit de qualité.

Pourquoi ? Comment ?

Que révèlent les enquêtes du journal *Le Monde* et de *France Info* ?

Pour l'année 2021, les deux médias ont compilé et croisé les analyses d'eau potable réalisées par les agences de l'eau, les préfetures et les Agences régionales de santé en s'intéressant aux traces de pesticide.

Un chiffre frappe les esprits : 20 % des Français auraient reçu au robinet « régulièrement ou épisodiquement » une eau « non conforme aux critères de qualité ». Ce taux s'élevait à 65 % dans les Hauts-de-France et à 43 % en Bretagne, deuxième région la plus affectée de France métropolitaine. « 39,7 % » corrige l'ARS Bretagne. En 2020, ce chiffre était de... 2,4 %.

Pourquoi ce taux a-t-il bondi en un an ?

En 2021, les autorités sanitaires ont ajouté trois nouveaux paramètres de mesure de l'eau, concernant des métabolites (dérivés de pesticides une fois qu'ils se sont dégradés) ayant été jugés « pertinents », c'est-à-dire potentiellement cancérigènes, au-delà d'un certain seuil. Jusqu'ici, on ne cherchait que les pesticides eux-mêmes. « Plus de 86 molécules ont été ajoutées pour un total de 252 », précise l'ARS Bretagne.

Pourquoi de l'eau « non conforme » peut malgré tout être distribuée ?

Pour une série de molécules identifiées, un premier seuil dit « de qualité » est fixé par les autorités. S'il est dépassé, le producteur et distributeur local d'eau potable doit prendre des mesures afin de repasser sous les seuils réglementaires, avant un nou-



L'Agence régionale de santé de Bretagne assure que cette eau où des traces de pesticides avaient été relevées « ne présentait pas de risque pour la santé du consommateur ».

(PHOTO : ILLUSTRATION WAVESBREAKMEDIA/MICRO - STOCKADOB)

veau contrôle de l'ARS au bout de trois mois. Durant ce temps, l'eau peut encore être distribuée.

Elle sera seulement jugée toxique, et interdite de distribution, si elle dépasse un second seuil de 510 microgrammes par litre, ce qui n'a jamais été atteint l'an passé, assure l'Agence régionale de santé.

Qu'est-ce que le S-métolachlore, présent dans une grande partie des cours d'eau bretons ?

En Bretagne, tous les dépassements en 2021 relevaient du S-métolachlore, un herbicide utilisé dans les champs de maïs, et de son métabolite, l'ESA-métolachlore. À titre d'exemple, il a été détecté dans 97 % des analyses des eaux de surface du bassin de la Vilaine. Les autres départements bretons sont touchés dans les

mêmes proportions.

Les risques sur la santé sont-ils connus ?

Les doses de pesticides dans l'eau seraient faibles et, à ce titre, n'entraîneraient pas de risque immédiat pour la santé, assurent les autorités. Mais quels sont les effets d'une exposition à long terme ? Et qui décide de quels métabolites rechercher ou non, sachant qu'un produit phytosanitaire peut en « engendrer » des dizaines ? « Le nombre important de pesticides utilisés, les capacités analytiques des laboratoires et le coût élevé des analyses contraignent les autorités à prioriser les molécules à rechercher », reconnaît l'ARS Bretagne. Le choix est ainsi réalisé par chaque Agence régionale de santé « en fonction des utilisations locales, des

surfaces cultivées et des quantités de pesticides vendus mais aussi de la propension de ces molécules à se retrouver dans l'eau ».

Actuellement, comment sont éliminés les pesticides de l'eau avant la distribution ?

Laurent Geneau, directeur général du syndicat qui produit et distribue l'eau potable aux 75 communes du bassin rennais, explique que cela se passe dans les usines de traitement de l'eau : « On dispose du charbon actif qui absorbe les pesticides lors de la filtration. » L'eau est donc bien de qualité, assure-t-il. Rares exceptions dans de petites usines, comme en compte beaucoup la Bretagne, « qui n'ont pas encore de filières de l'eau très élaborées pour le charbon actif ».

Quelle serait la solution ?

Au-delà de la modernisation des usines de traitement, se pose logiquement la question d'une réduction de l'usage des pesticides. « Il faut trouver les alternatives pour le monde agricole », répond Loïc Chesnais-Girard, président de la région Bretagne. Nous participons par exemple au financement de recherches sur des molécules biosourcées, notamment sur l'algue et en faveur des traitements mécaniques pour désherber. » C'est toute la complexité de l'impérative transition déjà à l'œuvre. Mais les prises de conscience et la volonté de faire différemment ne peuvent se priver de moyens. Reste à savoir qui est prêt à payer ?

Virginie ENÉE
et Glen RECOURT.

Lire aussi page 4.